

Branche Sport

Communiqué de presse communs signataires avenant 148 du 23 janvier 2020

Entraîneurs professionnels, un accord sur le recours au CDD spécifique est trouvé

Lors de la Commission Mixte Paritaire (CMP) du jeudi 23 janvier 2020, le CNEA et le CoSMoS, représentants des employeurs de la branche Sport, et la F3C-CFDT et la FNASS, deux des trois organisations représentatives de salariés, se sont entendus pour signer un avenant relatif à l'activité principale de l'entraîneur professionnel.

Cette disposition permet de sécuriser les relations des entraîneurs professionnels avec leurs clubs employeurs, en officialisant, comme demandé par le législateur, les critères conventionnels permettant de recourir au CDD spécifique.



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

FNASS

CNEA
Conseil national des employeurs d'avenir

CoSMoS conseil social
du mouvement sportif